

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2020 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 février 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 février 2020 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Alain CHASSAGNE, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
Michel COUPERIER à Bernard GARCIA
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Claude GOUILLON-CHENOT à Hélène BOUDON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Carine BRODIN

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Stéphanie BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

51

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

56

FIXATION DE LA TAXE GEMAPI

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2334-2,
Vu l'article 164 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
Vu les articles 1639 A, 1639 A bis, et 1530 bis du Code Général des Impôts (CGI).

Considérant la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 septembre 2019 instaurant la taxe GEMAPI.

Il est rappelé à l'assemblée la délibération du 12 septembre 2019 par laquelle la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne a transféré au syndicat mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Dore. Ce transfert de compétence s'accompagne d'une programmation prévisionnelle des actions à conduire sur 6 ans (2020-2025) dans le cadre de la politique GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des risques d'inondation).

Cette programmation / planification est en cours d'élaboration. Seules les interventions à prévoir sur 2020 sont arrêtées. Aussi, pour mener à bien cette programmation, et conformément à l'article 1530 bis du CGI, il est proposé de fixer la taxe GEMAPI à hauteur de 215 528€ en 2020 de manière à financer les charges annuelles prévues (fonctionnement et investissement) et recouvrant à la fois l'animation, la coordination, et les travaux arrêtés sur le territoire.

Conformément à l'article 1530 bis du CGI, la ressource ainsi attendue sera répartie entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation (jusqu'en 2020), et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la fixation de la taxe GEMAPI pour 2020 dans les conditions susmentionnées.

TOTAL VOTANTS : 56	Conseillers présents : 52	Représentés : 4	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56	Pour : 56	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

